




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14874-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.389**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-ADOPTION
D'AVENANTS-AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



12.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -

Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

Service Actions Jeunesses et Partenariat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danièle BRUNET

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-ADOPTION
D'AVENANTS-AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de sa politique tournée vers l'enfance et la jeunesse initie des dispositifs spécifiques et soutient des initiatives proposées par des associations qui oeuvrent sur ce secteur.

Dans ce cadre, la Ville souhaite soutenir différents projets déposés par des associations et présentés dans les tableaux ci-joints.

Par ailleurs, des conventions d'objectifs ont été adoptées avec le Centre Socio-Culturel JP Coste, suite au lancement d'appels à projets concernant la gestion et l'animation d'un accueil de jeunes sur le secteur de Luynes (Délibération N° 2010.1027 du 04 Octobre 2010) et d'un accueil de loisirs pour enfants sur le secteur d " Aix-la Duranne " (Délibération N°2010.700 du 28 Juin 2010).

Afin d'aider le Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste désigné par ces appels à projets et suite à sa demande, une subvention d'investissement a été attribuée à l'association par délibération N° 2010.1193 du 15 Novembre 2010.

Ces propositions ont été validées en date du 21 Mars 2011

Souhaitant lier ces subventions d'investissement avec chaque projet, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ANNULER** l'attribution des subventions d'investissement d'un montant total de 23 500 € (vingt trois mille cinq cents euros) adoptée par délibération N°2010.1193 du 15 Novembre 2010 concernant l'exercice 2010,
- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement d'un montant total de 39 500 € (trente neuf mille cinq cents euros) imputé sur la ligne budgétaire 92422 6574 1702 des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante qui présente les disponibilités suffisantes,
- **ATTRIBUER** des subventions exceptionnelles d'un montant total de 5 900 € (cinq mille neuf cents euros) imputé sur la ligne budgétaire 90423 2042 2725 des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante qui présente les disponibilités suffisantes
- **ATTRIBUER** des subventions d'investissement d'un montant total de 23 500 € (vingt trois mille cinq cents euros) imputé sur la ligne budgétaire 90423 2042 2725 des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante qui présente les disponibilités suffisantes.
- **APPROUVER** l'avenant N° 1 à la Convention d'Objectifs adoptée par délibération N°2010.700 du 28 Juin 2010 ; avenant N°1 qui concerne les modalités d'attribution d'une subvention d'investissement à l'Association Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste d'un montant de 5 500 € (cinq mille cinq cents euros) sur le secteur d' "Aix-La Duranne ",
- **APPROUVER** l'avenant N° 1 à la convention d'objectifs adoptée par délibération N°2010.1027 du 04 Octobre 2010, avenant N°1 qui concerne les modalités d'attribution d'une subvention d'investissement à l'Association centre Socio-Culturel Jean Paul Coste d'un montant de 18 000 € (dix huit mille euros) sur le secteur de Luynes,
- **DIRE** que les dépenses concernant ces subventions d'un total de 23 500 € (vingt trois mille cinq cents euros) seront imputées sur la ligne budgétaire 90423 2042 2725 des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante qui présente les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' Adjoint Déléguée à la Petite Enfance et à la Jeunesse à signer ces avenants.

**2011.389 - SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-ADOPTION
D'AVENANTS-AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Jacques GARCON

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011

DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Disponibilité : 310 600 €

<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011 (Proposition)</i>	<i>Convention</i>	<i>OBJET</i>
En cours	Trois petits points			500,00 €	Pas de Convention	Production et réalisation de films d'animation, courts métrages d'auteurs pour le cinéma en direction de jeunes Espace jeunesse
40114	Pause midi	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Pas de Convention	Lieu d'écoute et de dialogue pour les jeunes.
9205	Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	Convention 2009-2011 CM du 09 mars 2009 N°09.0234	Accueil de mineurs +14 ans Secteur jeunes des Milles

TOTAL : 39 500 €

Ligne budgétaire : 92422 6574 1702

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011

DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

N° TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	2009	2011	2011 (Proposition)	Convention	OBJET
43465	THEATRE AINSI DE SUITE	Culture 10 000 €	Culture 10 000 €	Jeunesse 4 700,00 €	Sans	Organisation de représentations théâtrales jeunesse et scolaires (collèges lycées) au sein de l'Espace Jeunesse dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Education Contre le Racisme
En cours	MUSICALEMENT VOTRE	-	-	1 200,00 €	Sans	Organisation de représentations de théâtre musical au sein de l'Espace Jeunesse.

TOTAL: 5900 €

Ligne budgétaire.: 92422 6748 1703

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011**DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

N° TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	2009	2010	2011 (Proposition)	Convention	OBJET
9205	CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE Secteur de LA DURANNE ALSH + 6ans	-	-	5 500 €	Convention d'objectifs 2010-2013 en cours adaptée sur période contrat CEJ CM 28 Juin 2010 N°2010.700 Suite appel à projet	Adoption de l'avenant N°1 à la Convention d'Objectifs Subvention d'investissement 5500 €
	CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE Secteur de LUYNES ACCUEIL JEUNES + 14 ans	-	-	18 000 €	Convention d'Objectifs 2010-2013 en cours Période contrat CEJ CM 04 Octobre 2010 N°2010.1027 Suite appel à projets	Adoption de l'avenant N°1 à la Convention d'Objectifs Subvention d'investissement 18 000 €

TOTAL : 23 500 €**Ligne budgétaire 90423 2042 2725**



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

DES SERVICES

Qualité de Vie

Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

SECTEUR "AIX LA DURANNE"

**ASSOCIATION « CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE »
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ADOPTEE PAR DELIBERATION
N° 2010.700 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010**

EXERCICE 2011

Entre :

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Madame le Maire ou l'Elu délégué à la Petite Enfance et à la Jeunesse,
Hôtel de Ville
13616 Aix-en-Provence Cedex 1
habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
ci-après désignée la « Ville »

et

L'association « CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE »
dont le siège social est situé 217 Avenue Jean Paul Coste
13100 Aix-en-Provence,
Représentée par sa présidente en exercice
ci-après désignée « l'Association »

PREAMBULE

La Ville d'Aix-en-Provence a manifesté son soutien à l'association « CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE » en adoptant suite à un appel à projet et par délibération N° 2010.700 du 28 Juin 2010 une convention d'objectifs concernant l'animation et la gestion d'un accueil de loisirs au sein de l'école « Aix la Duranne ».

ARTICLE 1 : PROJET DE L'ASSOCIATION «CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE »

« L'association » afin de développer son projet éducatif dans le local mis à disposition par la ville au sein de l'école « Aix-la Duranne » a manifesté son souhait d'acquérir un équipement mobilier, du matériel informatique éducatif et pédagogique, en relation avec l'application de la convention d'objectifs.

ARTICLE 2 : SOUTIEN DE LA VILLE

Considérant l'intérêt du projet développé par « l'Association » en direction des jeunes, la Ville souhaite soutenir cette action en approuvant le présent avenant à la convention adoptée par la délibération N° 2010.700 du 28 Juin 2010.

Une subvention d'un montant de 5500 € (Cinq mille cinq cents euros) sera attribuée à « l'association » pour réaliser son projet d'équipement pour l'exercice 2011

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE « L'ASSOCIATION »

« L'association » s'engage à utiliser cette subvention pour le projet qu'elle a présenté. Les conditions d'octroi et d'utilisation de cette subvention sont identiques à celles définies dans la convention d'objectifs adoptée par le Conseil Municipal du 04 Octobre 2010.

Fait à Aix-en-Provence, le

L'Association

La Ville

La Présidente

Le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite
Enfance et à la Jeunesse



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

DES SERVICES

Qualite de Vie

Proximite et Citoyennete

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

SECTEUR DE LUYNES

**ASSOCIATION « CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE »
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ADOPTEE PAR DELIBERATION N° 2010.1027
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2010**

EXERCICE 2011

Entre :

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Madame le Maire ou l'Elu délégué à la Petite Enfance et à la Jeunesse,
Hôtel de Ville
13616 Aix-en-Provence Cedex
habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
ci-après désignée la « Ville »

et

L'association « CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE »
dont le siège social est situé 217 Avenue Jean Paul Coste
13100 Aix-en-Provence,
Représentée par sa présidente en exercice
ci-après désignée « l'Association »,

PREAMBULE

La Ville d'Aix-en-Provence a manifesté son soutien à l'association « CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE » en adoptant suite à un appel à projet et par délibération N° 2010.1027 du 04 Octobre 2010 une convention d'objectifs concernant l'animation et la gestion d'un accueil jeunes sur Luynes.

ARTICLE 1 : PROJET DE L'ASSOCIATION «CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN PAUL COSTE »

« L'association » afin de développer son projet éducatif, dans le local jeunes construit et mis à disposition par la Ville a manifesté son souhait d'acquérir un équipement mobilier, du matériel informatique, éducatif et pédagogique, en relation avec l'application de la convention d'objectifs.

ARTICLE 2 : SOUTIEN DE LA VILLE

Considérant l'intérêt du projet développé par « l'association » en direction des jeunes, la Ville souhaite soutenir cette action en approuvant le présent avenant N°1 à la convention adoptée par la délibération N° 2010.1027 du 04 Octobre 2010.

Une subvention d'un montant de 18 000 € (dix huit mille euros) sera attribuée à « l'association » pour réaliser son projet d'investissement pour l'exercice 2011.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE « L'ASSOCIATION »

« L'association » s'engage à utiliser cette subvention pour le projet qu'elle a présenté. Les conditions d'octroi et d'utilisation de cette subvention sont identiques à celles définies dans la convention d'objectifs adoptée par le Conseil Municipal du 04 Octobre 2010.

Fait à Aix-en-Provence, le

L'Association

La Ville

La Présidente

Le Maire ou l'Adjoint délégué
à la Petite Enfance et à la Jeunesse